

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ PARIS 12

LICENCE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 avril 2006 relatif à l'habilitation de l'Université Paris 12 à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. OUMAR DEMBA, né le 2 février 1983 à DAKAR (SENEGAL), en vue de son inscription à la Licence ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE SCIENCES, TECHNOLOGIE, Mention INFORMATIQUE,**

mention passable

est délivré à **M. OUMAR DEMBA**

au titre de l'année universitaire 2008-2009

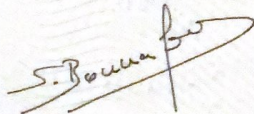
et confère le **grade de Licence,**

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à CRÉTEIL, le 27 janvier 2010

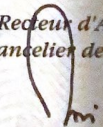
Le titulaire

La Présidente



Simone BONNAFOUS

Le Recteur d'Académie
Chancelier des universités



William MAROIS

N° **PAR12**
2010200804221

8161113

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ DE CAEN-BASSE NORMANDIE

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE CHERBOURG MANCHE

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 septembre 1966 modifié relatif à la liste des spécialités enseignées dans les instituts universitaires de technologie en vue du diplôme universitaire de technologie ;

*Vu les pièces justificatives produites par **Monsieur DEMBA OUMAR**, Né le 02/02/1983 à DAKAR (SENEGAL) en vue de son inscription au diplôme universitaire de technologie, spécialité SERVICES ET RESEAUX DE COMMUNICATION,*

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires,

le **DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE**, spécialité SERVICES ET RESEAUX DE COMMUNICATION,

est décerné à

Monsieur DEMBA OUMAR

au titre de l'année universitaire 2004-2005

Fait à Caen, le - 7 AVR. 2006

Le titulaire

La Présidente
de l'Université

Le Directeur
de l'I.U.T.

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

N° CAEN 5433573



Jean-Baptiste CARPENTIER